

# LE CARILLON



HEUGNES

JANVIER 2009



## Sommaire

Mot du Maire	1
Commune de Heugnes	2
Maisons fleuries	3
Assainissement collectif	4
Assainissement individuel	5
Haut Débit	6
Bouchons d'Amour	6
Collecte des Ordures Ménagères	7
Conseil de Développement	8
Etat Civil	8
Club des Amis du Jeudi	9
Conciliateur de Justice	11
Médiateur de la République	
Sapeurs Pompiers	11
Football - Téléthon	12

## Le Mot du Maire

Je vous souhaite tout d'abord à vous et à vos proches, mes meilleurs voeux pour cette année 2009 que l'on espère moins morose qu'annoncé.

Pour notre commune, deux projets importants sont à l'ordre du jour avec la poursuite de l'assainissement collectif et la mise aux normes de la boulangerie pâtisserie.

La mise en place au 1<sup>er</sup> mars, de la nouvelle collecte des ordures ménagères va, au départ, apporter quelques perturbations mais le Conseil Municipal et la C.C.P.E comptent sur votre compréhension et votre civisme pour que tout se passe pour le mieux. En page intérieure, je vous en explique les principales modalités.

En ce qui concerne l'assainissement du bourg, une réunion sera organisée prochainement à la mairie où seront conviés tous les habitants concernés par les premiers branchements au réseau. Les travaux ont causé quelques désagréments. Il reste à laisser tasser les tranchées avant un nouveau revêtement.

Un peu de patience et tout va rentrer dans l'ordre.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal  
n°54  
JANVIER 2009

# COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## Séance du 7 novembre 2008

- Revalorisation du loyer de l'Auberge de Heugnes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée à procéder à l'aménagement de l'Auberge de Heugnes, à la mise aux normes des cuisines et la création d'un bloc sanitaires avec accès handicapé. Les travaux se sont achevés fin avril 2008 pour un coût de 144 120.49 € H.T.

En contrepartie, le restaurateur s'est engagé à payer un loyer qui devrait couvrir l'apport financier de la commune (signature d'un protocole d'accord en date du 6 juin 2004).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel de l'Auberge à 700 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Offre pour le contrôle préalable à la réception des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission des appels d'Offres (C.A.O) s'est réunie en Mairie, le 7 novembre 2008, afin de procéder à l'ouverture des plis dans le cadre de l'opération - contrôle préalable à la réception des réseaux d'assainissement - Déroulement de l'ouverture des offres : 3 entreprises ont été consultées pour présenter une offre, une entreprise a fait parvenir une offre dans les délais, deux entreprises n'ont pas répondu. Après en avoir délibéré, la C.A.O. a retenu : l'entreprise S.O.A. - Société Orléanaise d'Assainissement 8, rue Edouard Branly Saint-Avertin (37) pour un montant de 5 506.00 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision de la C.A.O.

- Fixation du prix de raccordement au réseau d'assainissement du bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du dossier d'assainissement, il convient, dès à présent, de réfléchir au prix du raccordement au réseau d'assainissement des habitations concernées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose un prix de raccordement à : - 200 € la première année et 400 € les années suivantes.

- Redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les tarifs autorisés relatifs à la redevance due par France Télécom pour les infrastructures implantées sur les voies communales. La valeur maximale de la redevance est fixée à 44.03 € le kilomètre d'artère aérienne. La longueur de ces infrastructures demeure inchangée pour la commune soit 15,201 km. Pour les artères en sous-sol, la redevance est fixée à 33,02 € le kilomètre. La longueur de ces infrastructures est de 3,760 km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le montant maximal autorisé. En conséquence, France Télécom est redevable de la somme de 793.45 € pour l'année 2008.

- Point sur les panneaux de signalisation des lieux-dits

La commission de la voirie sera réunie le vendredi 14 novembre 2008 pour relever les manques de panneaux.

- Travaux dans les logements Route de Palluau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux logements, route de Palluau, sont à ce jour inoccupés. Avant de procéder à la recherche de nouveaux locataires, il convient de les rénover. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les normes pour un logement adapté à une personne handicapée, sur les subventions accordées dans le cadre de l'opération « Une Commune, Un Logement » et enfin de prendre contact avec une personne indépendante faisant des métrés.

- Colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nombre de colis de Noël à savoir 85. Le contenu du colis est reconduit comme les années précédentes. Le miel est à prendre chez Monsieur Bruant (Ecueillé), tout le reste chez les boulangers de Heugnes.

### Séance du 5 décembre 2008

- Devis relatif à la réalisation et à la fourniture d'un dossier pour la réfection et le réaménagement de deux logements communaux

Monsieur le Maire rappelle que deux logements communaux sont actuellement vacants et qu'il convient de faire procéder à des travaux de réfection. Le Conseil Municipal, accepte le devis de Monsieur COLIN Michel (Pellevoisin), dessinateur en bâtiment, pour un montant de 1 055.00 € net (TVA non applicable). Les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal 2009.

- Projet d'installation du haut débit à la Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, la Mairie ne possède pas le haut-débit. Le Conseil Municipal mandate le maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'installation du haut débit à la mairie.

- Récompense pour la participation des particuliers au concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années le Conseil Municipal récompense les participants au concours des Maisons Fleuries. Ils étaient cette année 17 à concourir dans les diverses catégories.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 15 euros par participant soit 255 euros. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2009 à l'article 6714 - Bourses et Prix - et versé dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal 2009.



### PALMARES DES MAISONS FLEURIES 2008

#### 7 premiers prix ont été décernés à Heugnes

1<sup>ère</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix PAULMIER Maxime

1<sup>ère</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix RIVOL Simone

1<sup>ère</sup> Cat. 2<sup>ème</sup> prix VANDENBOSSCHE Muriel

1<sup>ère</sup> Cat. 2<sup>ème</sup> prix CAMPBELL KEITH

2<sup>ème</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix PASSIN Annick

2<sup>ème</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix PETIT Muguette

2<sup>ème</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix PLAULT André

2<sup>ème</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix RABIER Michel

4<sup>ème</sup> Cat. 1<sup>er</sup> prix GOILIER Carole

2<sup>ème</sup> Cat. 2<sup>ème</sup> prix CHARBONNIER Danielle

2<sup>ème</sup> Cat. 3<sup>ème</sup> prix BAUDOIN Paulette

2<sup>ème</sup> Cat. 3<sup>ème</sup> prix BILLOT Bruno

2<sup>ème</sup> Cat. 3<sup>ème</sup> prix HEBERT Valérie

2<sup>ème</sup> Cat. 3<sup>ème</sup> prix LESAGE Daniel

2<sup>ème</sup> Cat. 3<sup>ème</sup> prix MOTTU Marie-Claire

2<sup>ème</sup> Cat. Réc. KANATCHIAN Christiane

2<sup>ème</sup> Cat. Réc. SELLIER Alain





## Assainissement collectif

Station d'épuration : Compte tenu des intempéries, les travaux de la station d'épuration ont du retard. La fin des travaux est donc prévue fin mars.

**Merci de ne pas effectuer vos branchements avant le « feu vert » de la mairie.**

Réseaux : les canalisations et les tabourets (regards de raccordement) sont achevés pour les deux premières tranches.

Les routes vont être réparées dès que les contrôles seront terminés.

La tranche suivante (rue et allée de la forge, route de Palluau et route de Pellevoisin) est prévue en fin d'année 2009, début 2010.

Une réunion d'information sera organisée fin mars pour les habitants concernés par l'assainissement collectif. (La date vous sera communiquée ultérieurement).

A cette occasion, le fonctionnement de la station d'épuration (roseaux) vous sera expliqué et vous pourrez poser toutes les questions techniques et financières que vous voudrez.

Chaque foyer pourra obtenir en mairie les formulaires de raccordement, le règlement de service et un mode d'emploi technique.

Nous vous rappelons d'ores et déjà que les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être raccordées. Seules les eaux usées sont concernées.

Le raccordement des habitations concernées est obligatoire dans les 2 ans suivant la date de mise en service de la station et du réseau.

### Les tarifs :

#### 1) Le branchement :

Le tarif du branchement est fixé à 400 euros, toute habitation raccordée dans les 12 mois suivant la mise en service bénéficiera de 50% de réduction soit 200 euros.

#### 2) Redevance fixe d'assainissement :

La redevance fixe annuelle est fixée à 36 euros par branchement.

#### 3) Le m<sup>3</sup> d'eau

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est fixé à 1,27 euros

Pour exemple : Pour 120 m<sup>3</sup> d'eau, vous paierez au titre de l'assainissement :

$$36 + (120 \times 1,27) = 188,40 \text{ euros} / 120 \text{ m}^3 = 1,57 \text{ euros/m}^3$$

Pour information les communes d'Ecueillé et Pellevoisin appliquent cette même moyenne d'1,57 euros.

D'autres communes, telle que Sacierges Saint Martin, ont choisi de faire payer l'ensemble des travaux par les consommateurs et le prix est de 5,14 euros le m<sup>3</sup>



## Point sur l'Assainissement Non Collectif

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif sur notre commune : le diagnostic des installations existantes et le contrôle de bon fonctionnement

### Pourquoi cette nouvelle mission ?

La Loi sur l'Eau de 1992 et ses arrêtés d'application de 1996 ont fortement renforcé les compétences des communes ou groupements de communes en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC) appelé aussi assainissement autonome ou individuel.

Ces nouvelles compétences et missions ont motivé la création du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre par 245 des 247 communes qui composent notre département, et la mise en place d'un Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC).

La nouvelle Loi sur l'Eau de décembre 2006 a renforcé la volonté de maîtriser les risques sanitaires et environnementaux associés à un mauvais fonctionnement des installations d'assainissement autonome et a réaffirmé les missions du SPANC :

- Un diagnostic initial
- Un suivi périodique et une évaluation du bon fonctionnement des installations existantes
- Un encadrement des travaux neufs ou de réhabilitation (respect des normes de conception et de réalisation)

### Comment se déroulera ce diagnostic ?

L'objectif de cette visite est de faire un état des lieux le plus complet possible de chaque installation, afin d'en évaluer l'état et le niveau de fonctionnement.

L'ensemble des installations sera visité fin 2009 début 2010, selon un calendrier validé en partenariat entre le syndicat et les techniciens de la SAUR.

Les utilisateurs d'un système d'assainissement non collectif seront conviés à une réunion d'information spécifique durant laquelle la démarche leur sera présentée. Ils seront ensuite avertis par courrier de la date et du créneau horaire proposé pour le passage du technicien à leur domicile.

Cette visite doit être, pour chacun, l'occasion de poser des questions et d'avoir des conseils avisés sur le fonctionnement et l'entretien de son installation. A ce titre, la SAUR met à votre disposition un service d'information spécifique afin que vous ayez la possibilité de contacter un agent en amont comme en aval de la visite.

### Et ensuite ?

Une fois réalisé le diagnostic de l'ensemble des installations, celles-ci seront cartographiées par niveau d'impacts sur le milieu naturel ou sur la santé : les installations présentant le plus de risques devront être réhabilitées.

*Ne pas confondre « installation aux normes » et « installation conforme » !*

Toute installation devrait être « aux normes » existantes à la date de sa construction. Si elle ne pollue pas et ne génère pas de nuisances pour le voisinage, elle sera évaluée « conforme ». Dans le cas contraire, et seulement dans ce cas là, elle devra être reconstruite, et cette fois selon les « normes » en vigueur aujourd'hui, puis subir un nouveau contrôle comme toute installation neuve ou réhabilitée.

Enfin, toutes les installations visitées entreront dans un cycle de contrôle périodique afin que l'effort réalisé cette première année devienne pérenne et que notre environnement soit ainsi durablement protégé.

## Point sur le Haut Débit

**Copie du courrier reçu de Monsieur Louis PINTON en date du 29 décembre 2008 :**

« Bien que la desserte haut débit ne soit pas une compétence propre du Département, celui-ci a choisi d'agir fortement dans ce domaine.

Je m'étais engagé, dans mon courrier du 8 août 2008, à vous tenir informé des décisions prises par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion plénière du 17 novembre 2008.

Comme je vous l'écrivais, votre commune possède des lignes téléphoniques non éligibles à un service haut débit ADSL.

Sur proposition de la Commission des Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C), un plan de résorption des zones blanches haut débit et deux solutions concrètes permettant de desservir les zones blanches haut débit ont été approuvées.

La première action consiste à déployer des Boucles Locales Numériques pour alimenter les communes dont un nombre important de lignes n'est pas desservi par l'ADSL. Pour ce faire, le Conseil Général prend en charge la création de 21 sous-répartiteurs dits NRAZO pour un coût proche de 1 680.000 € H.T. Un dossier global sera présenté au Contrat de Projet Etat-Région.

Cette action concerne votre commune et devrait couvrir la quasi intégralité des lignes téléphoniques.

Le Conseil Général a d'ores et déjà installé tous les crédits nécessaires lors de sa session de novembre 2008. Il n'a pas encore reçu d'information détaillée sur le niveau respectif d'engagement de l'Europe, de l'Etat et de la Région. Je confirme toutefois que le Conseil Général assumera seul l'auto-financement, sans faire appel aux crédits communaux.

Pour la deuxième action, et ce à titre indicatif, le Département propose une solution pour les particuliers isolés non éligibles actuellement à l'ADSL, ne pouvant être desservis par ces 21 NRAZO, et représentant le solde des zones blanches sur le territoire.

Ces deux actions doivent permettre d'apporter une réponse à l'ensemble des lignes non éligibles ADSL sur tout le département.

Je vous tiendrai au courant du calendrier précis de déroulement du chantier NRAZO dès que les opérations liées à la commande publique actuellement en cours me le permettront. »

### **BOUCHONS D'AMOUR et BOUCHONS DE LIEGE DU CŒUR**

Une jolie huche à pain vous attend à la boulangerie de Heugnes pour collecter vos bouchons de bouteilles en plastique. Ils serviront, indirectement, à acheter des fauteuils roulants ou d'autres matériels destinés aux handicapés. Madame Pierrette PENSIER de Heugnes est la dynamique responsable de cette association départementale oeuvrant au service du handicap.

BOUCHONS d'AMOUR soutient BOUCHONS DE LIEGE DU CŒUR. Par ailleurs vous pouvez également garder vos bouchons de liège ou même synthétiques. Ces bouchons vendus à des bouchonniers-liègeurs, alimenteront trois associations : Handi-chiens, la Fédération Française des chiens guides d'aveugles et Cancer-Centre fixée au Poinçonnet. Merci pour tous ces petits gestes fraternels.

## La collecte des ordures ménagères

- I) Le marché de la collecte des ordures ménagères et de la déchetterie expirait au 31 décembre. La C.C.P.E. a relancé une nouvelle procédure et les entreprises retenues sont la COVED pour le lot déchetterie et la SITA pour la collecte des ordures ménagères.

En pratique, rien ne change concernant le fonctionnement et les jours d'ouverture de la déchetterie qui restent vendredi 10-12h et 13h30-17h, samedi 9-12h et 13h30-17h et lundi matin 9-12h.

Par contre, pour la collecte des ordures ménagères, le changement interviendra le 1<sup>er</sup> mars. Afin de ne pas perturber les habitudes trop rapidement la collecte en janvier et février reste inchangée.

Au point d'apport volontaire de la route de Pellevoisin, les conteneurs qui reçoivent les emballages (étiquette jaune) et les journaux magazines (étiquette bleue) seront supprimés. Seul le conteneur à verre sera conservé. Pour compenser cette suppression, l'entreprise collectera ces produits à domicile et aux points de regroupement. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS FOURNIRA VIA LES MAIRIES DES SACS DE COULEUR.

NOIRE : pour les ordures ménagères

JAUNE : pour les emballages (bouteilles plastiques, conserves, briques de lait, jus de fruits, petits cartonnages)

BLEUE : pour les journaux, magazines, publicités

- II) Le camion collectera une semaine les sacs noirs et bleus et l'autre semaine les sacs noirs et jaunes et ainsi de suite. Le jour de collecte NE SERA PLUS LE JEUDI MAIS LE VENDREDI, le premier passage aura donc lieu le **VENDREDI 6 MARS pour les sacs noirs et jaunes.**

La collecte sera plus matinale, vous déposerez vos sacs la veille. Après quelques semaines de rodage, en fonction de l'horaire de collecte, vous pourriez éventuellement les déposer le matin de bonne heure (rappelons à l'occasion que la divagation d'animaux est interdite).

Si le jour de collecte est férié, le ramassage sera décalé d'une journée.

Au point d'apport volontaire (P.A.V) dès que possible, seront installés, en plus des 2 bacs noirs, 2 bacs de 240 litres à couvercle jaune et 2 bacs de 240 litres à couvercle bleu qui seront uniquement destinés aux résidents secondaires absents le jour de la collecte. Si le P.A.V. n'est pas plus respecté qu'il ne l'est actuellement certains week-end, il sera supprimé.

- III) La C.C.P.E, en choisissant ce type de collecte, va permettre d'augmenter le volume d'emballages (sacs jaunes) et de journaux magazines (sacs bleus) qui seront recyclés et réduire le volume des sacs noirs (O.M) mis en enfouissement.

Actuellement, une tonne de déchets mise en centre d'enfouissement fait l'objet d'une taxe (T.G.A.P : Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 10 €. Cette taxe atteindra 40 € la tonne en 2012. D'où l'intérêt de bien trier afin de baisser le plus possible le volume de produits non recyclés.

Courant février, vous recevrez une plaquette d'information sous enveloppe à en-tête de la C.C.P.E et à ne pas confondre avec la publicité ainsi qu'un guide du tri. Une distribution de sacs sera organisée.

Avec beaucoup de civisme et un peu de compréhension tout devrait bien se dérouler.

**Réduire notre facture, c'est réduire le poids de la poubelle.**

**Réduire le poids de la poubelle, c'est d'abord bien trier.**

Il est anormal, par exemple, de tondre la pelouse le soir et de retrouver le gazon dans le sac d'O.M le lendemain matin. C'est pourquoi nous allons étudier en cours d'année la mise en place, d'abord sur la base du volontariat, de composteurs de différents volumes afin de collecter les déchets ménagers humides compostables (gazon, menus déchets verts...) vous serez tenus informés de cette démarche.

Enfin une étude d'optimisation de la collecte et du traitement va être lancée avec 3 autres communautés de communes et la conclusion devrait nous parvenir fin 2009.

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la présentation de la troisième génération de Contrat Régional de Pays par Madame Dominique FLEURAT, conseillère Régionale référente au Pays du Boischaut Nord, le Conseil de Développement s'est réuni le Mercredi 12 Novembre 2008 en présence de Monsieur Serge PINAULT, Président du Pays.

Les membres ont procédé au renouvellement du bureau. Sont Elus :

J.C. BEAUFILS,	Vice Président de la Société d'Animation de la SABA.
A. CHESNES,	Représentant l'Office du Tourisme de Valençay.
H. MERY,	Représentant le CIVAM.
H. VANDENBOSSCHE,	Vice Présidente d'Indre Initiative.
R. VIRAUD,	Délégué URIOPSS, Directeur de la Maison de Retraite d'Ecueillé.

H. VANDENBOSSCHE est réélue Présidente du Conseil de Développement.

Créé le 28 Mai 2002, le Conseil de Développement permet de valoriser la Société civile auprès du Pays du Boischaut Nord. Il est composé de membres bénévoles associés à l'élaboration de la nouvelle chartre de Pays. Les membres travaillent en commissions :

1. Accueil et qualité de vie pour les jeunes et les anciens,
2. Installation, transmission, suivi des petites entreprises,
3. Embellissement du cadre de vie,
4. Paysage,
5. Tourisme

Vos idées peuvent être envoyées au :

Conseil de Développement,  
Pays du Boischaut Nord  
Mairie de Valençay, 36600

Elles seront transmises aux élus qui restent les décideurs et gestionnaires.

Huguette Vandebossche  
[Huguette.vdb@mcom.fr](mailto:Huguette.vdb@mcom.fr)

## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2008

*naissances*  
NAISSANCE : aucune

MARIAGE : PICARD Jérémie et HAINAULT Emilie le 9 août 2008

DECES : RIOLAND Roger le 13 Janvier 2008

TOURNOIS Georges le 28 Mai 2008

GOUMAIN Simone le 30 juin 2008

## HEUGNES - CLUB DES AMIS DU JEUDI

### Résumé des activités qui se sont déroulées au cours de l'année 2008

3 janvier Jeux habituels suivis de la GALETTE DES ROIS offerte à tous.  
17 janvier ASSEMBLEE GENERALE - CREPES ET CIDRE  
Crêpes de la Chandeleur faites par les membres du club que nous remercions.  
L'adhésion reste à 10 € pour l'année. Le goûter reste à 1 € par personne le jeudi.  
Le Club compte 36 membres.

#### De février jusqu'à fin avril

Le Club fut accueilli chaleureusement à la Salle des Fêtes de Préaux. Suite aux travaux effectués à l'Auberge de Heugnes par la Commune, Mr et Mme Thierry CHAUCHEAU ont occupé la Maison des Associations afin d'y poursuivre leur activité.

Merci à la commune de Préaux ainsi qu'aux membres de leur propre club qui répondirent à nos invitations de jeux en commun à plusieurs reprises. Un grand remerciement tout particulier à Mme Henriette SAINTIER qui nous préparait et chauffait la salle et qui, malheureusement, s'en est allée par un beau jour ensoleillé de cet été.

#### 5 avril

##### APRES-MIDI SPECTACLE « AGE TENDRE ET TETE DE BOIS » AU TARMAC DE DEOLS

Les années sont passées, mais les chansons et les musiques de nos chanteurs des années 1960-1970 n'ont pas pris une ride ! Et c'est avec émotion que l'on a entendu « sifflet le train » avec Richard ANTHONY, revu « la Normandie » avec STONE et CHARDEN, « pour le plaisir » avec Herbert LEONARD, les SURFS... Annie CORDY, une « tata yoyo » étonnante de dynamisme, tout comme Marcel AMONT... Plus de trois heures de spectacle présenté par Denise FABRE et animé par Patrick TOPALOV. Spectacle plein d'entrain et de beaucoup de souvenirs...

29 participants dont 27 adhérents.

#### Lundi 12 mai

##### LUNDI DE PENTECOTE - TOMBOLA

Soleil et foule au rendez-vous de cette Foire-Brocante de Heugnes avec, pour nous, la tombola du Club. Bonne recette qui permet d'offrir des réductions importantes sur les sorties et les repas des adhérents au cours de l'année.

Nous remercions également la municipalité qui, cette année, a accepté d'allouer une subvention de 10 € par adhérent à notre Club.

#### 22 mai JOURNEE CONTINUE DE PRINTEMPS

Randonnée, repas gratuit préparé par nos soins et Jeux

#### 3 juillet VOYAGE EN ANJOU : LA MINE BLEUE ET LE CARRE COINTREAU

Descente impressionnante au fond de la Mine, en funiculaire, à 130 m sous terre : puis promenade en petit train minier dans les boyaux à peine éclairés, d'où surgissent des scènes de la vie des mineurs : promenade guidée à pied également, de salle en salle où des scénographies recréent les gestes et l'ambiance de ce travail difficile qui allait de l'extraction des blocs de schiste bleu puis la fente et la finition des ardoises. Elles pouvaient alors recouvrir nos toits pour une centaine d'années. Déjeuner sur « le Carreau de la Mine » et visite du travail en surface puis, sur le chemin du retour, visite et dégustation au Carré Cointreau : l'histoire de la petite liqueur d'orange, l'originalité de sa bouteille carrée et de son image de marque : le pierrot rieur et gourmand... et l'évolution en cocktails modernes que nous avons goûtés.

27 participants dont 17 adhérents.



10 juillet - 4 septembre Trêve estivale. BONNES VACANCES A TOUS.

18 septembre

RANDONNÉE - REPAS - JEUX

Journée continue d'automne prévue à l'Étang Baron à Buzançais. Le temps incertain changea notre programme : petite randonnée sur les chemins creux vers la Pateaudière puis repas et jeux habituels. Merci à toutes celles qui apportent fruits et légumes du jardin ou qui aident à la préparation et au service. Comme pour la journée de printemps repas gratuit pour tous.

12 octobre

SPECTACLE DES BODIN'S AU TARMAC « BIENVENUE A LA CAPITALE »

Après-midi récréative avec Jean-Christian FRAISCINET et Vincent DUBOIS, nos deux irrésistibles acteurs berrichons. Spectacle drôle produit pendant plusieurs mois à Paris et en tournée. 29 participants dont 21 adhérents.

25 octobre

Rallye automobile passant sur la commune : trois sites ont été déterminés pour établir des buvettes. La Municipalité et le Comité des Fêtes ont décidé de partager équitablement les bénéfices entre les six associations de Heugnes, dont la nôtre. Un chèque de 270.75 € nous a donc été remis. Merci à tous ceux qui ont opéré sur le terrain malgré les difficultés.

4 décembre

JOURNÉE « PROCONFORT »

Matinée démonstration, repas offert par la Société puis jeux habituels. Nous vous remercions pour la participation en nombre à cette journée, ce qui permis à la société de nous gratifier d'un chèque de 150 €.

Samedi 6 décembre

TELETHON

Comme chaque année, participation du Club au Téléthon. 30 € furent remis lors du passage des motards « Les Maudits cuits » à la Mairie de Heugnes.

Dimanche 7 décembre

CONCOURS DE BELOTE DU CLUB

92 joueurs en ce week-end où le Téléthon organisait, au niveau de chaque commune, des manifestations diverses et intéressantes pour cette noble cause. La date de notre concours sera peut-être reportée sur novembre en 2009.

Jeudi 11 décembre

BANQUET DE FIN D'ANNEE

Excellent repas dans la nouvelle et spacieuse salle de l'Auberge de Heugnes. Pour tout membre du club présent ; le repas fut, cette année, entièrement gratuit, soit 24 € par personne.

38 participants dont 2 anciennes adhérentes qui nous ont fait le très grand plaisir de partager ce bon moment.

Le Président et les membres du bureau remercient toutes les personnes qui donnent généreusement du temps ou des dons, pour animer ce Club de retraités dynamiques qui accueillerait avec plaisir de nouveaux adhérents.

Un hommage est dédié à ceux qui nous ont quitté et une pensée de soutien affectueux est adressée aux épouses et aux familles de Mrs Bernard LEBLANC et Roger RIOLAND ainsi qu'à Mme Henriette SAINTIER.

G.LABECOT

## LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Il intervient gratuitement pour favoriser le règlement des différends entre particuliers

M. Jean-Claude PETIOT

104, rue Pierre et Marie Curie

36000 CHATEAUROUX

☎ 05 54 38 75 44

Il assure une permanence les mercredis :

de 10 h à 12 h à la Mairie d'Ecueillé

de 14 h à 16 h à la Mairie de Châtillon sur Indre

## LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Il intervient en cas de litige avec l'Administration mais seulement une fois que toutes les démarches ont échoué.

M. Michel CREPEL

Préfecture de l'Indre

☎ 02 54 29 50 69

email : michel.crepel@mediateur-republique.fr

## Bilan de l'année 2008 pour les Sapeurs Pompiers

Le Centre de Première Intervention de Heugnes a réalisé 20 interventions au cours de l'année 2008, comprenant :

- des feux de cheminée,
- un feu de bâtiment,
- des secours à Personnes pour malaises ou accidents,
- un accident de la route, des destructions de nids d'insectes,
- des inondations,

Soit, un éventail quasi complet de l'ensemble des interventions pour lesquelles les Sapeurs Pompiers sont missionnés.

Pour ce qui concerne le personnel, l'effectif du centre est de 10 Sapeurs Pompiers, avec une arrivée et un départ en cours d'année.

Le Caporal chef Martial TESTU (recruté à Heugnes en début d'année), a été décoré lors de la cérémonie de Sainte Barbe, pour ses 25 ans de service accomplis chez les sapeurs pompiers de Pellevoisin.

A cette occasion, Michel GOILIER s'est vu remettre ses galons de Sergent, après avoir obtenu son examen de chef d'agrès, à l'issue de 2 semaines de formation.

Jean-Marc HEBERT a obtenu son Brevet National de Moniteur des Premiers Secours, après deux semaines de formation en début d'année. Il propose une session de formation aux gestes de premiers secours ouverte à tous, les samedis 14 et 21 mars après-midi ; renseignements au 02.54.39.07.80.

Pour finir, l'Amicale des Sapeurs Pompiers vous adresse tous ses vœux et vous remercie, comme chaque année, de votre générosité à l'occasion de la distribution des calendriers (Pour mémoire, la somme collectée est reversée en grande partie à la compagnie d'assurances qui couvre les risques encourus par les Sapeurs Pompiers au cours de toutes leurs interventions.

L'Amicale organisera son traditionnel méchoui le dimanche 23 août 2009 où vous êtes attendus nombreux !



Photo prise par Mme Carole GOILIER

## FOOTBALL à Heugnes

Dans le Carillon n° 52 (été 2008) était parue une photo de l'équipe de Heugnes datant de 1973-1974. C'était la plus ancienne dans la collection de Mr et Mme André JUBERT or voilà une photo encore plus ancienne et en couleurs datée du 21 mai 1972.

En haut :

Claude MOREAU, Michel PAULMIER, Michel RABIER, Gérard BLANCHANDIN, Philippe MOULIN.

En bas :

Claude LAY, Michel MOULIN, Jean-Paul BOUTEAU

L'équipe comptant également : Bernard GARNIER, Michel GODARD, Claude LIMOUSIN, Jacky SURGENS, René THAURY.

Cette photo a été prise lors du retour SAINT-CHRISTOPHE - HEUGNES. Victoire de Heugnes 2-1



## TELETHON 2008

Passage des « Maudits Cuits » de Clion

Arrêt devant la Mairie afin de recueillir les dons des particuliers et des Associations

